COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, à huis clos compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, **le vendredi 10 juillet 2020**, sous la présidence de Monsieur Loïc DAUMAS, Maire en exercice afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour. La séance est ouverte à 18h30.

Etaient présents : MM DAUMAS Loïc, DAUMAS André, BREMOND Marjorie, CASTAGNOLI Liliane, MARTOUZET Ivan , SAULE Roger.

Absents Excusés :

- Mme NGUYEN Nathalie, procuration donné à M. DAUMAS Loïc,
- Mme DELYFER Hélène, procuration donné à Mme CASTAGNOLI Liliane,
- Mme GIAUME Danièle, pouvoir donné à Mme CASTAGNOLI Liliane,
- M. FABRIZIO André, pouvoir donné à M. DAUMAS André.

-

Absent : Monsieur JEANNOT Michel.

Madame BREMOND Marjorie est désignée comme secrétaire de séance.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Le Maire a convoqué le conseil municipal afin de désigner les délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder le dimanche 27 septembre 2020 à l'élection des sénateurs.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, notre population municipale étant de 319 habitants, les délégués titulaires et suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire, sachant que l'élection des délégués titulaires est séparée de celle des suppléants .Conformément à l'article L. 284 du Code électoral, nous devons élire un délégué titulaire et 3 suppléants.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire comprenant les deux conseillers municipaux les plus âgés (Mme CASTAGNOLI Liliane et M. SAULE Roger) et les deux conseillers municipaux les plus jeunes (Mme BREMOND Marjorie et M. MARTOUZET Ivan), présents à l'ouverture du scrutin.

Election du délégué :

Après le vote, Monsieur DAUMAS Loïc a été élu délégué titulaire à l'unanimité des présents, par 08 voix et 2 abstentions (MM SAULE Roger et MARTOUZET Ivan) et a déclaré accepter le mandat

Le mandat ayant été attribué au premier tour du scrutin, après l'élection du délégué, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

Election des suppléants :

- Monsieur DAUMAS André a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat,
- Madame CASTAGNOLI Liliane a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat,
- Madame BREMOND Marjorie, a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat.

Tous les mandats ayant été attribués au premier tour du scrutin, le Maire a déclaré le scrutin clos et a établi le procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 19 h10. .

Le Maire,

DAUMAS Loïc

MAIRIE DE LA TRINITE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
(A.-M.)